

---

---

*Avis sur la recevabilité de l'étude*

**Réfection du barrage en enrochement et de digues  
de l'aménagement des Rapides-des-Quinze**

**Dossier 3211-02-187**

**Mai 2001**

---

---

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de réfection du barrage en enrochement et de digues de l'aménagement des Rapides-des-Quinze par Hydro-Québec répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

## 1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

2000-11-27	Réception de l'avis de projet
2000-12-08	Transmission de la directive du ministre à l'initiateur de projet
2001-01-16	Réception de l'étude d'impact préliminaire
2001-03-02	Consultation sur la recevabilité de l'étude d'impact
2001-05-10	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2001-05-14	Réception des réponses aux questions et commentaires
2001-05-15	Consultation sur la recevabilité de l'étude d'impact complétée par les réponses aux questions et commentaires
2001-05-16	Réception des commentaires sur les réponses aux questions

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

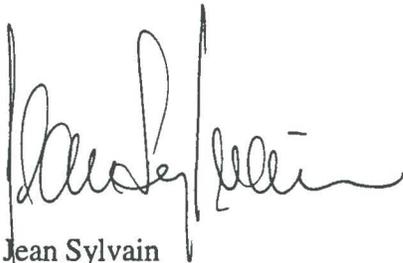
Le projet consiste à rehausser la crête et l'élément d'étanchéité des trois digues qui retiennent les eaux du petit réservoir des Quinze, situé dans la MRC de Témiscamingue. De plus, l'initiateur procédera à l'adoucissement de la pente du massif aval de la digue principale. La longueur de la digue principale est de 410 mètres, la digue du lac Long a 88 mètres de longueur et celle du lac Talé a 41 mètres.

Afin de maintenir l'étanchéité des digues, l'initiateur doit creuser environ un mètre sur la crête actuelle des digues pour rejoindre l'élément d'étanchéité. Le rehaussement de la crête des digues sera de 0,7 mètre en moyenne. Tous ces travaux sont exécutés pendant que le réservoir est à sa cote minimale d'exploitation.

## RECOMMANDATION AU MINISTRE

Nous considérons, à la lumière des documents fournis par Hydro-Québec et des commentaires issus des consultations intra et interministérielles, que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet et aux éléments requis par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

En ce sens, nous recommandons que l'étude d'impact soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Jean Sylvain  
Biologiste, M.Sc.A.  
Chargé de projet  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu hydrique